

Allianz IARD
 1 Cours Michelet
 CS 30051
 92076 Paris La Défense

DRIVY SAS
 35 RUE GRENETA
 75002 PARIS

Attestation d'Assurance 2019

Nous soussignés,
Allianz IARD dont le siège social est :
 - 1 Cours Michelet CS 30051, 92076 Paris La Défense

Attestons par la présente garantir à compter du **1^{er} janvier 2018** par contrat n° **58.766.546**,

La société **DRIVY SAS**, éditrice du site "DRIVY", adresse :
 - 35 Rue Greneta, 75002 PARIS
 Par l'intermédiaire du Courtier **Drivy**, adresse :
 - 35 Rue Greneta, 75002 PARIS

Pour les véhicules de 1^{ère} catégorie (PTAC < 3,5 T et à 4 roues) mis en location de courte durée, par son intermédiaire, entre les particuliers, artisans, commerçants ou professionnels de l'automobile et des particuliers locataires, et ce pour un usage privé ou professionnel.

Les véhicules de plus de 9 places sont exclus des garanties.

Les usages de transport public ou à titre onéreux de personnes ou de marchandises, ainsi que les usages de véhicule sanitaire ou d'apprentissage de la conduite sont exclus des garanties.

Les locataires doivent remplir les conditions d'ancienneté de permis de conduire suivantes :

Conditions <u>minimum</u> requises	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Ancienneté de permis	2 ans de permis	5 ans de permis	7 ans de permis	10 ans de permis

Les garanties suivantes sont acquises, dans les limites et conditions des Dispositions Générales Allianz réf. COM-V11/12 :

- Responsabilité Civile automobile,
- Défense Pénale et Recours suite à accident, Défense-civile et Insolvabilité,
- Dommages Tous Accidents (y compris vandalisme, émeutes, mouvements populaires) déduction d'une franchise indiquée ci-dessous
- Vol et tentative sous déduction d'une franchise indiquée ci-dessous,
- Incendie, Tempêtes, Forces de la nature, sous déduction d'une franchise indiquée ci-dessous,
- Bris de Glaces sous déduction d'une franchise indiquée ci-dessous,
- Catastrophes Naturelles avec franchise légale,
- Remorquage selon événement garanti dans la limite de 300 €,
- Garantie du conducteur selon le droit commun dans la limite de 300.000 € et sous déduction d'une franchise de 10 % d'AIPP,
- Valeur à neuf pour les véhicules de moins d'un an,
- Limitation contractuelle d'indemnité de 50.000 € TTC pour les dommages aux véhicules assurés, les pertes totales ou les vols.

TABLEAU DES MONTANTS DES FRANCHISES

	Catégorie 1 "Economique"	Catégorie 2 "Confort"	Catégorie 3 "Privilège"	Catégorie 4 "Privilège"
Franchise de Base	900 €	1 100 €	1 700 €	3 000 €
Franchise Vol sans possibilité de rendre les clés	3 000 €	3 000 €	3 000 €	6 000 €

Ladite attestation ne peut engager la Compagnie au-delà des Dispositions Générales et Particulières du contrat cité en référence.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Allianz IARD
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
 Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre

